

Lettre de la **MAIRE**



La Verrière, le 18 mars 2020

Madame, Monsieur,

La Municipalité déploie des mesures exceptionnelles contre l'épidémie du Covid-19.

Après l'intervention lundi du Président de la République, il revient désormais aux collectivités territoriales, et notamment aux communes, d'en assurer les déclinaisons opérationnelles. Dans ce contexte, les services publics ont un rôle central à jouer pour protéger les Verriéroises et les Verrierois, et veillent aux mécanismes de solidarité nécessaires face à la situation sanitaire. A ce titre, l'administration communale, en lien avec les services de l'État, est pleinement mobilisée depuis le début de l'épidémie. Un nouveau cap a été passé après les annonces du Président de la République.

Après la fermeture des établissements scolaires, l'ensemble des équipements culturels, sportifs et relevant de la Ville est fermé. **Cependant, nous avons mis en place un plan de continuité des services publics.** Aussi, des services municipaux fermés restent joignables, comme l'état-civil, le cimetière ou le service social pour les personnes en situation de fragilité.

Des moyens de garde d'enfants pour les personnels travaillant dans les domaines relevant de la santé sont mis en place. Les agents municipaux sont mobilisés pour assurer des missions de solidarité. Ainsi, le Centre Communal d'Action Sociale assure un suivi particulier en direction des personnes les plus fragiles. **Concernant les séniors, des appels réguliers sont instaurés**, sur la base des fichiers «canicule» et «grand froid» déjà existants. Un travail est engagé pour l'extension du portage des repas à domicile. Pour les aider à faire leurs courses, un réseau de bénévoles est mis en place au moyen d'une adresse email (actionsociale@mairie-laverriere.fr) qui vous permet de déclarer vos besoins ou de proposer vos services.

Ces dispositions sont prises pour les quinze jours à venir et vise à une stricte application des mesures pour limiter la propagation du virus. Nous devons supprimer les actes non indispensables de la vie quotidienne, adapter notre mode de vie pour se protéger et protéger les plus vulnérables d'entre nous tout en faisant acte d'attention et de solidarité.

Voici les coordonnées téléphoniques des permanences de 9h à 17h

- Accueil général 07 60 42 32 95
- Etat civil 06 79 66 20 37
- CCAS 07 60 60 67 54
- Service minimum d'accueil enfants 06 37 35 26 31

Nelly DATA,
Maire de La Verrière

Après 17h00, veuillez contacter le 06 79 66 20 00

